

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00205 Numéro SIREN : 442 631 255 Nom ou dénomination : CABINET OLIVIER CORTET
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 1369

Comptes annuels

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

--

**CERTIFIÉ
CONFORME**

Ali

Bilan abrégé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	171 133,00		171 133,00	171 133,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	160 383,91	62 897,42	97 486,49	111 790,82
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	30,00		30,00	30,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 340,00		5 340,00	2 140,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	336 886,91	62 897,42	273 989,49	285 093,82
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	338 126,73		338 126,73	207 154,38
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	1 000,00		1 000,00	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 602,09		9 602,09	2 502,13
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	59 191,23		59 191,23	33 695,53
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	407 920,05		407 920,05	243 352,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	744 806,96	62 897,42	681 909,54	528 445,86

Bilan abrégé

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	115 900,00	111 900,00
Report à nouveau	2 180,95	1 318,10
Résultat de l'exercice	119 016,73	54 862,85
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	248 097,68	179 080,95
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	92 324,13	141 762,89
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 648,03	977,94
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	93 972,16	142 740,83
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	70 269,68	50 707,01
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 694,54	2 150,20
<i>Personnel</i>	40 582,66	60 433,58
<i>Organismes sociaux</i>	43 510,70	34 938,60
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	20 389,00	12 971,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	68 431,97	38 156,75
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	6 761,73	2 070,00
Dettes fiscales et sociales	179 676,06	148 569,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 199,42	5 196,94
Produits constatés d'avance	30 000,00	
TOTAL DETTES	433 811,86	349 364,91
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	681 909,54	528 445,86

Comptes annuels

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS CABINET OLIVIER CORTET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 681 910 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 119 017 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	171 133			171 133
Immobilisations corporelles	141 884	18 500		160 384
Immobilisations financières	2 170	3 200		5 370
Total	315 187	21 700		336 887
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 093	32 804		62 897
Immobilisations financières				
Total	30 093	32 804		62 897
ACTIF NET				273 989

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	171 133
Éléments reçus en apport	
Total	171 133

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 354 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 340		5 340
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	338 127	338 127	
Autres	10 602	10 602	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	354 069	348 729	5 340
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	68 560
Total	68 560

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR CORTET Olivier 18510 MENETOU SALON	75,00	750,00
MADAME Pascale CORTET 18510 MENETOU SALON	20,00	200,00
MONSIEUR SANTOSUOSSO Eric 37210 VOUVRAY	5,00	50,00

Dettes

Notes sur le bilan**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 433 812 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 648	1 648		
- à plus de 1 an à l'origine	92 324	32 325	59 999	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 695	56 695		
Dettes fiscales et sociales	179 676	179 676		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	73 469	73 469		
Produits constatés d'avance	30 000	30 000		
Total	433 812	373 813	59 999	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 439			
(**) Dont envers les associés	70 270			

Charges à payer

	Montant
FNP FACTURES NON PARVENUES	45 309
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	22 765
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	9 296
CHARGES A PAYER	689
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	79
Total	78 137

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	30 000		
Total	30 000		

CABINET OLIVIER CORTET
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Albert Einstein - Parc d'activité Esprit 1
18000 BOURGES
442 631 255 RCS BOURGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 DECEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 119 016,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	119 016,73 euros
En totalité au compte " autres réserves "	119 016,73 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

20 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

Madame Agnès VOISIN

